MERCUROL VEAUNES

Nombre de Membres en exercice : 27
Nombre de Membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 61/2026

OBJET : DEPARTEMENT/COLLEGE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

L'an deux mil vint six, le 9 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2026
Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRESCIANI Gaël, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, DESMEURE Juliane, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GRIGNON Aurélie, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.
Excusés : DAUJAN Nicolas pouvoir à GUIBERT Annie
Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une convention a été signée en 2023 entre le Département de la Drôme, le collège et la commune afin de définir les conditions d'utilisation des équipements sportifs communaux mis à disposition du collège dans le cadre des enseignements d'éducation physique et sportive (EPS).
Depuis la rentrée scolaire, les collégiens utilisent également le boulodrome couvert.
Afin d'intégrer cet équipement à la convention initiale et d'actualiser les conditions de mise à disposition, il convient de conclure un avenant n° 1 à ladite convention.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation des équipements sportifs conclue entre le Département de la Drôme, le collège et la commune, intégrant le boulodrome couvert aux équipements mis à disposition du collège ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

MAIRIE DE MERCUROL-VEAUNES 26 Drôme

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 026-200056547-20261109-DE_2026_61-DE